Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité	
Nom de l'école	École secondaire catholique de La Vérendrye
Date	4 novembre 2026, 9 décembre 2026, 13 janvier 2027, 10 février 2027, 10 mars 2027, 14 avril 2027, 19 mai 2027 et le 9 juin 2027
Nom du conférencier invité ou organisation	Katie Arpin
Titre de l'activité	Visite style kiosque du Collège Confédération lors du diner
Lieu	École secondaire catholique de La Vérendrye
Nom des présentateurs	Katie Arpin - Représentante du Collège Confédération

Thème ou objectif de l'activité et public cible

Offrir aux élèves intéressés par les études postsecondaires des informations des différents programmes offerts et des procédures d'inscription. La visite vise également à leur fournir un espace pour poser des questions et obtenir des conseils personnalisés sur leur avenir académique.

Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité

Cette activité soutient les attentes du curriculum en matière de planification du cheminement scolaire et professionnel. Elle permet aux élèves de mieux comprendre les options postsecondaires qui s'offrent à eux et les étapes concrètes d'inscription aux établissements collégiaux. Elle favorise également le développement de compétences liées à la prise de décision éclairée et à la préparation à la transition vers l'enseignement supérieur.

Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis

Le prospectus, des objets de promotions…

Date maximale d'affichage (au plus tard 14 jours avant l'évènement)	**2026-09-17**

La loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils solaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.
Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12e année lors d'événements organisés à l'école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.